



Compte-rendu du rendez-vous de quartier

CHANTEMERLE

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune.

Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ». Le rendez-vous du quartier Chantemerle s'est déroulé le **jeudi 6 juillet 2023**.

9 habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, et les élus : Marie-Claude Blin, Bernard Dupré et Alain Crépeau.

Introduction du Maire

Sur le site du Cadran solaire, la résidence universitaire du CROUS se termine, les étudiants devraient arriver fin 2023. Les travaux dans le bâtiment conservé de l'ancien site, prévu pour être une pension de famille, sont stoppés car une pollution au mercure a été repérée.

L'augmentation du nombre d'habitants à La Tronche aura un impact sur le nombre d'enfants. C'est pourquoi les élus ont décidé de construire une nouvelle école maternelle à la place de l'ancienne en bordure du parc Brise des Neiges. Le restaurant scolaire sera installé dans la salle de La Pallud, où les travaux seront faits à partir de cet été. La salle de La Pallud pourra toujours accueillir des fêtes familiales le week-end, avec une capacité réduite.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a été signé par le Préfet cet automne. Il concerne les chutes de blocs, les glissements de terrain, les crues torrentielles et le ruissellement sur versant. La commune est dans l'obligation de réaliser des ouvrages de protection contre les chutes de blocs. Certains habitants indiquent que des coulées de terre provenant du haut du chemin de Chantemerle peuvent parfois inonder des garages. Vous pouvez faire des photos des phénomènes et les envoyer avec vos commentaires à urbanisme@ville-latronche.fr

Plusieurs dispositifs existent afin d'accompagner financièrement et techniquement les tronchois à renouveler leur appareil de chauffage au bois (Prime air bois) et à isoler leur maison individuelle ou leur copropriété (Mur mur). Plus d'informations en contactant l'Agence locale de l'énergie et du climat au 04 76 00 19 09.

Mobilités

Le principe des zones à faibles émissions (ZFE) est imposé par l'Europe et par l'Etat dans les zones comme la Métropole où la qualité de l'air est mauvaise. La ZFE pour les véhicules utilitaires et les poids lourds est actuellement en vigueur dans 27 communes de la Métropole dont La Tronche. Elle interdit la circulation des poids lourds et véhicules utilitaires légers avec un certificat Crit'Air 3, 4 et 5 depuis le 1^{er} juillet 2022. La ville remplace progressivement les vieux véhicules polluants des services.

La seconde ZFE, pour les véhicules légers et les deux roues motorisés, est effective depuis le 1^{er} juillet 2023. Elle est non permanente, c'est-à-dire qu'elle s'applique du lundi au vendredi et de 7h00 à 19h00, avec des dérogations, notamment pour les petits rouleurs. Depuis juillet 2023, les véhicules en Crit'air 5 ne peuvent plus circuler dans les 13 communes concernées dont La Tronche. Certaines voiries de la commune sont hors ZFE : pour l'accès au massif de la Chartreuse et pour l'accès au CHU. Des aides financières, sur critères de ressources, sont proposées pour les particuliers de la métropole, notamment ceux résidant sur les communes de la seconde ZFE, pour changer de type de mobilité, ou pour remplacer leur véhicule.

Travaux

Route de Chartreuse, les travaux de reprise des réseaux humides se poursuivent. La route est fermée à la circulation du lundi au vendredi de 6h à 14h pendant les vacances scolaires estivales, puis de 9h à 17h à compter du mois de septembre 2023. La fin des travaux de réseaux est prévue début 2024, hors aléas de chantier. Des travaux d'aménagement de surface auront ensuite lieu, avec pour objectif la sécurisation des cheminements piétons et la diminution de la vitesse des véhicules.

Le chemin Pont Prouiller est traversé par le cours d'eau du Charmeyran. Le pont sous la chaussée, situé au niveau du débouché du chemin du Charmeyran, est fortement fragilisé. La Métropole a engagé des travaux de réseaux et de renforcement du pont pour une durée de 6 mois depuis le 1^{er} juin 2023. Le bas du chemin du Charmeyran est fermé à toute circulation. Sur le chemin Pont Prouiller, les circulations piétonnes et cyclistes sont maintenues, sauf exception (quelques fermetures temporaires pour les besoins du chantier). Le haut du chemin Pont Prouiller passe en double sens pour les véhicules. Le chemin du Clos est restitué à double sens pour les véhicules.

Secteur de Chantemerle

La construction du nouveau centre de tri d'Athamor sera terminée fin 2023. Lorsqu'il sera achevé, l'ancien centre de tri sera démoli et à sa place une nouvelle usine d'incinération sera construite. Les élus rappellent que les déchets recyclables doivent être jetés en vrac et non en sacs fermés. Les riverains indiquent que les bennes à ordures ménagères roulent vite à la descente de Chantemerle.

La fibre optique est arrivée au hameau de Chantemerle. Le raccordement entre le concentrateur et les logements doit se faire par l'opérateur de l'occupant du logement.

Dans le secteur de la ferme Gaude, la fréquentation par des personnes en VTT du chemin descendant des hauteurs est importante. Un habitant demande qu'un panneau « Voie sans issue » soit installé en amont, pour éviter le passage sur un chemin privé.

Les riverains font deux demandes en lien avec les transports en commun :

- Avoir la possibilité d'emprunter la ligne 41 de la M²TAG, sur demande. Cela impliquerait ponctuellement un détour dans son trajet.
- Créer un nouvel arrêt « Sacado » avant celui de Chantemerle.

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr